



Compte rendu du Comité d'Entreprise (CEPPT) Infrabel du 10 juin 2024

1. Merci !

Le Comité d'Entreprise de ce mois de juin est le dernier du mandat qui nous avait été accordé lors des premières élections sociales des Chemins de Fer en 2018. L'équipe en place a été réélue, et la CGSP maintient ses 3 mandats sur 5, ce qui témoigne de la confiance que vous nous avez témoignée. Mille mercis !



Voici, vos délégués CGSP élus :

- effectifs : Yves Craen, Pascal Verstraeten, Jerry Winkelmans
- suppléants : Pascal Secretin, Marco Gauthier, Samir Boumezzough

2. Accidents liés aux grues

Nous avons demandé un point de suivi du plan d'action « travailler avec des tiers », notamment avec des sous-traitants « grues rail/route ». Depuis 2021, il y a une discussion systématique de ces accidents. La direction nous présente les évolutions technologiques (systèmes d'aide) : le placement de barrières virtuelles, de géolocalisation du personnel, ...

Nous demandons s'il existe des chiffres démontrant l'augmentation ou la diminution des accidents avec les grues rail/route et quelle analyse la direction en fait. Est-ce qu'il s'agit des mêmes sociétés concernées ? Le Président explique que cela représente environ 10 accidents/an. Nous demandons une analyse succincte de ces accidents, mais la Direction nous répond qu'il est difficile de tirer des conclusions et qu'elle reviendra vers nous concernant ce dossier.

Un camarade de la CGSP témoigne que parfois on se pose la question de savoir si les grutiers sous-traitants ont bien dormi et n'ont pas fait de doubles prestations ? La Direction est bien consciente de la problématique et prend certaines initiatives dans ce sens. Nous évoquons la lenteur du traitement de ce dossier, ça fait des années que la CGSP intervient à ce propos, il y certainement des initiatives prises par la Direction (cfr plan d'action « Sous-traitance ») mais nous aimerions que ça avance plus vite...

3. Rôles de sécurité ARET (Agent Responsable de l'Exécution des Travaux) – RGE300

Il n'y a pas de modifications fondamentales dans la réglementation du RGE300. Pour être certifié ARET, il faut suivre un plan d'enseignement. La direction nous parle de deux plans ARET : Basic et Intermediare. Le plan d'enseignement final sera présenté au CNF (Conseil National de la Formation) le 23 septembre 2024. Par ailleurs, concernant les validations de fonctions, il sera fixé quels grades seront concernés par l'ARET Basic et ARET Intermediare.

Le trajet de formation deviendra :

- Introduction à la sécurité
- ARET Basic (a+b)
- ARET Intermediare (a+b+c)

Nous allons nous tourner vers les agents concernés, et nul doute que le sujet sera évoqué à nouveau lors du prochain CEPPT.

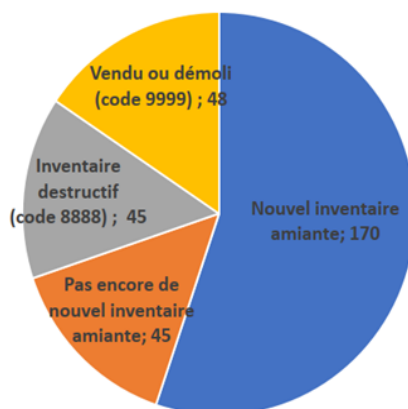
4. Inventaire amiante

Nous étions intervenus à la réunion précédente pour demander où en était l'état d'avancement de l'inventaire amiante. Le nouveau plan d'amiante a pour but de renouveler les inventaires existants et les centraliser dans SharePat (<https://infrabel.sharepoint.com/sites/200027>).Site

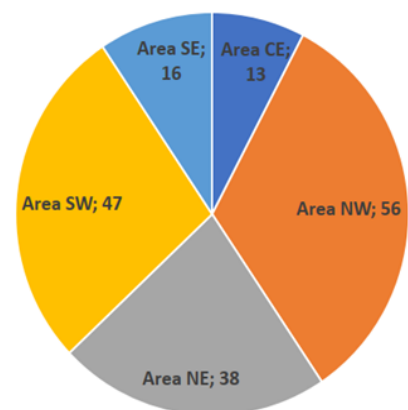
Infrabel->Espace HR ->Bien être au travail ->Travailler en sécurité-> Produits chimiques et cancérigènes->Amiante

Une liste de 232 bâtiments prioritaires (date de construction avant 2001) avait été identifiée. Il s'agit de bâtiments propres à Infrabel occupés par du personnel où une présence d'amiante est connue. Aujourd'hui, le nombre de bâtiments concernés est porté à 308 au lieu de 232. Pour 170 bâtiments, un inventaire amiante a été effectué. 45 bâtiments doivent encore être analysés.

EDL inventaire amiante



Nombre de bâtiments : 308 au lieu de 232



Répartition des bâtiments avec un nouvel inventaire amiante par area

Au quatrième trimestre 2024, une nouvelle liste de bâtiments prioritaires sera établie :

- bâtiments propres à Infrabel dont la présence d'amiante n'est pas connue ;
- bâtiments loués.

Nous continuerons à suivre le dossier...

5. Implantation de caméras intelligentes

Nous avons mis à l'ordre du jour la problématique des caméras intelligentes placées aux passages à niveau. En effet, la presse avait présenté le système, sans que celui-ci ne nous ait été présenté en Comité d'Entreprise.

La DPO (Digital Protection Officer) précise que certaines caméras aux PN sont équipées de « logiciels » permettant la détection d'obstacles immobiles dans la zone du PN afin d'éviter des accidents de personnes. Il s'agit bien de caméras dont la finalité est la sécurité d'exploitation. 70 passages à niveaux seront équipés pour la fin d'année.

6. Problématique du télétravail à deux vitesses

Nous avons déjà discuté précédemment de la problématique du télétravail à savoir qu'à travail égal, les jours de télétravail étaient loin d'être égaux. La conseillère en prévention, nous précise qu'à l'heure actuelle, aucune modification des règles à propos du télétravail est à l'ordre du jour.



Nous relevons que certains managers ont communiqué vers leurs rangs 3 qu'ils changeraient les règles dès le mois d'octobre. La Direction nous répond qu'il n'est actuellement, comme précisé plus tôt, pas question de toucher au télétravail. Nous relevons que les différences entre la gestion du télétravail telle qu'appliquée à Bruxelles et dans les (anciens) Areas est ressentie comme étant « Deux poids, deux mesures... » (discriminatoire). Ainsi, nous estimons qu'à travail égal, il existe de nombreuses disproportions entre les différents sièges de travail. Un accès équitable au télétravail doit rester un atout important pour retenir la base de connaissance ferroviaire, car il s'agit d'un avantage très apprécié par de nombreux employés. Un Manager local peut déroger à la règle générale mais doit motiver sa décision. Au final, le sujet devra, en premier lieu, être traité en CPPT local et en CPR. Si vous êtes confrontés à des problèmes à ce sujet, prenez contact avec votre délégué syndical.

7. « Hey ça va »

Le plan de suivi de l'analyse de risque de la charge psychosociale au niveau des cabines de signalisation (« Hey ça va ») nous est présenté. Toute une série de mesures apparaissent, dont une intensification des recrutements CCN3 & CCN2, divers audits sur la charge de travail, mais aussi la reprise des formations en présentiel, des E-learning sur les risques psychosociaux, ... Dans les chiffres, 37 actions sont entreprises concernant 21 thèmes, avec un plan d'action bien défini.

8. Accidents du travail – état des lieux

En comparaison avec l'année passée, il y a une augmentation significative des accidents du travail, dont 2 accidents graves au mois de mai (fracture des doigts à Schaerbeek ainsi que l'accident survenu à Marchienne-Au-Pont où un agent de Schaerbeek s'était retrouvé entre le quai et la machine). Pour le dernier accident, une analyse de la charge psychosociale est en cours.

Nous notons que les chiffres des accidents ne sont pas bons, nous demandons qu'elle pourrait être la cause de cette augmentation. Il nous est répondu qu'à l'heure actuelle, il n'est pas (encore) possible d'identifier une raison spécifique.

9. Divers

Ainsi s'achève la dernière réunion du CEPPT dans sa composition actuelle. Dès septembre, de nouveaux camarades rejoindront l'équipe de la CGSP/ACOD.

Nous remercions tous les membres du Comité actuel pour leur collaboration.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - yves.craen@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

